

Direction des Impôts-

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE CREDIT DE TVA au titre du **trimestre de l'année 2009**
ou de l'année *(compléter et rayer mention inutile)*

Cadre I: <u>Identification du contribuable</u>	
Nom :	NIF :
Adresse :	

La colonne 5 des tableaux totalise les données des trois mois du trimestre ; pour un remboursement annuel la colonne 5 mentionne les données du mois de décembre de l'année en cours.

Les références aux lignes en italique sont celles de la déclaration de TVA.

A) CREDIT de TVA sur INVESTISSEMENTS SEULS pour toute entreprise (pour un remboursement trimestriel, mois concernés du trimestre à indiquer colonnes 2, 3 et 4)

Report données déclaration(s) de TVA Col 1	Col 2	Col 3	Col 4	Total Col 5
1-TVA brute sur chiffre d'affaires <i>(ligne 6)</i>				
2-report crédit déclaration précédente <i>(ligne 15)</i>				
3-TVA déductible sur achats / frais <i>(total lignes 13/14)</i>				
4-TVA déductible sur investissements <i>(lignes 11/12)</i>				
5- TVA déductible complémentaire <i>(ligne 17)</i>				
6- TVA à reverser <i>(ligne 18)</i>				
7-Crédit TVA déclaré <i>(ligne 20)</i>				

Crédit remboursable égal « crédit TVA déclaré » colonne 5, si « TVA déductible sur investissement » est supérieure à crédit déclaré ou = TVA sur investissement dans le cas contraire **(1)**

A1- Crédit remboursable (1) : report montant le plus faible ligne 4 ou 7 supra.....	<input style="width: 90%;" type="text"/>
A2- Crédit reportable : ligne 7 moins A1	<input style="width: 90%;" type="text"/>

(1) Le crédit remboursable ne peut pas être inférieur à 50000 FDJ pour un remboursement annuel, ni à 200000 FDJ pour un remboursement trimestriel qui n'est autorisé que si les 3 mois sont créditeurs

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE CREDIT DE TVA au titre du trimestre ou année

CREDIT DE TVA SUR EXPORTATIONS OU EXPORTATIONS (1) ET INVESTISSEMENTS

Cadre I: *Identification du contribuable*

Nom : NIF :

Adresse :

La colonne 5 du tableau totalise les données des trois mois du trimestre ; pour un remboursement annuel la colonne 5 mentionne les données du mois de décembre.

Les références aux lignes en italique sont celles de la déclaration de TVA.

CADRE 1 : Report des données de(s) déclaration(s) de TVA (mois concernés du trimestre à préciser)

<i>Reports données mensuelles déclarations TVA</i> Col 1	Col 2	Col 3	Col 4	Total Col 5
1-TVA brute sur chiffre d'affaires (<i>ligne 6</i>)				
2-Chiffre d'affaires à l'exportation (<i>ligne 7</i>)				
3-TVA théorique sur exportations (2 supra X 7%)				
4-report TVA théorique antérieure (solde demande ante)				
5-Total TVA théorique (3+4 supra)				
6-report crédit déclaration précédente (<i>ligne 15</i>)				
7-TVA déductible sur achats / frais (<i>total lignes 13/14</i>)				
8-TVA déductible sur investissements (<i>lignes 11/12</i>)				
9- TVA déductible complémentaire (<i>ligne 17</i>)				
10-TVA à reverser (<i>ligne 18</i>)				
11-Crédit TVA déclaré (<i>ligne 20</i>)				

CADRE 2 : Détermination du crédit remboursable

A -Crédit ou part du crédit remboursable sur exportations	
1-Plafond de remboursement : report ligne 5 du cadre 1	
2-Crédit déclaré sur exportations : ligne 11 ou ligne 11 moins ligne 8	
3-Crédit remboursable sur exportations (2) : report montant le plus faible ligne 1 ou 2	
4-TVA théorique reportable : ligne 1 du cadre 2 moins ligne 3 du cadre 2	
B- Crédit remboursable sur investissements : report ligne 8 du cadre 1	
C- Total crédit TVA remboursable (2) : ligne 3 du cadre 2 + ligne B du cadre 2	
D- Crédit de TVA reportable : ligne 11 du cadre 1 moins ligne C du cadre 2	

(1)Exportations et prestations directes aux exportateurs

(2) Le crédit remboursable ne peut pas être inférieur à 50000 FDJ pour un remboursement annuel, ni à 200000 FDJ pour un remboursement trimestriel qui n'est autorisé que si les 3 mois sont créditeurs